



Le vrai ou faux de la vaccination...

Mon enfant est trop petit, il a bien le temps de se faire vacciner.

FAUX !

Les jeunes enfants sont particulièrement fragiles vis-à-vis de beaucoup d'infections et doivent être vaccinés dès que possible à partir de l'âge de deux mois. L'allaitement ne protège pas contre ces maladies et ne représente aucune gêne à la vaccination.

Tous les vaccins n'ont pas vocation à être prescrits à tout le monde.

VRAI !

L'objectif est la juste vaccination : il s'agit de vacciner les personnes concernées contre les maladies appropriées. Certaines vaccinations concernent tout le monde comme les vaccins contre le tétanos, la diphtérie et la poliomyélite. D'autres peuvent être recommandées en fonction du profil ou de l'activité (personnes fragilisées ou au système immunitaire affaibli, seniors, étudiants et professionnels de santé, professionnels travaillant au contact d'eaux usées...).

Un retard de vaccination oblige le patient à tout recommencer.

FAUX !

Il suffit de reprendre les vaccins là où ils ont été interrompus et de compléter la vaccination avec le nombre d'injections nécessaires en fonction de l'âge.

Il vaut mieux laisser la nature faire les choses, certaines maladies ne sont pas forcément inutiles.

FAUX !

Si beaucoup de microbes n'entraînent pas de maladies ou induisent des infections bénignes, d'autres sont particulièrement agressifs. Le virus de l'hépatite B est responsable de la mort de 1 500 personnes en France chaque année. La rougeole tue environ 1 malade sur 1 000 dans les pays riches. Et le papillomavirus est responsable des cancers du col de l'utérus, qui sont parmi les cancers les plus fréquents de la femme.

Se faire vacciner, c'est risqué.

FAUX !

Comme tout principe actif et comme n'importe quel médicament, le vaccin peut entraîner des effets indésirables bien connus (fièvre, douleurs au point d'injection). Il demeure plus risqué de ne pas être vacciné que de l'être : les complications liées aux maladies sont plus graves et fréquentes que les complications liées aux vaccins. Les rares contre-indications à la vaccination sont décelées par le médecin lors de la consultation.

Se faire vacciner coûte cher.

VRAI ET FAUX !

Tous les vaccins obligatoires ou recommandés sont remboursés à 65 % par la sécurité sociale et la différence est prise en charge par la mutuelle, même sur les forfaits de base. De plus, pour les personnes en difficultés, les centres de vaccination proposent la vaccination gratuitement. En revanche, la vaccination de voyage peut représenter un certain coût.

Conception : Service communication ARS Grand Est / Avril 2017

Vaccination : êtes-vous à jour ?

/// En Grand Est, les acteurs de la santé se mobilisent



Avec le soutien des Ordres et URPS Médecins, Pharmaciens, Infirmiers, Sages-Femmes et des Centres de Vaccination

Se faire vacciner ? Pourquoi ? Pour qui ?

En vous vaccinant, vous vous protégez contre certaines maladies transmissibles mais vous protégez également vos proches : vos enfants, petits-enfants, leurs copains, votre amie enceinte, votre oncle malade, vos collègues, vos parents, vos patients...



Et vous ?
Êtes-vous à jour ?

Parlez-en à votre médecin, votre sage-femme, votre infirmière, votre pharmacien ou demandez conseil dans les centres de vaccination et les services universitaires de médecine préventive et de promotion de la santé.

Et si je ne me fais pas vacciner ?

Grâce aux vaccins, des maladies ont été éliminées en France. Mais en cas de couverture vaccinale insuffisante dans la population, des maladies peuvent resurgir. Des maladies parfois bénignes, parfois plus graves, pas toujours pour soi, souvent pour les autres et notamment pour les plus fragiles : les nourrissons, les personnes ayant des maladies chroniques, les plus anciens, les femmes enceintes...

Consultez l'annuaire des sites publics de vaccination sur www.grand-est.ars.sante.fr rubrique Grand Public > Protégez votre santé > Vaccination



/// Rougeole

Considérée à tort comme bénigne, la rougeole peut avoir des **conséquences graves** : pneumonies et encéphalites, avec parfois des séquelles neurologiques irréversibles, voire aller jusqu'au décès.

Depuis le début d'année, la région Grand Est est touchée par une épidémie de rougeole. Entre le 30 janvier et le 22 mars 2017, **67 cas de rougeole** ont été recensés sur les départements de Moselle et Meurthe-et-Moselle. Les investigations menées par l'ARS ont mis en évidence une absence ou une insuffisance de vaccination contre la rougeole. À titre de comparaison, seuls 4 cas avaient été déclarés en 2016 sur toute la région Grand Est.

À tous les âges, sa vaccination !



Le calendrier vaccinal s'est simplifié depuis plusieurs années. Voici les grandes lignes à retenir !

Vous êtes enceinte ? Pensez à la coqueluche pour tout l'entourage du bébé et la grippe pour vous.

Pour les enfants ? Ça commence à 2 mois.

Pour les ados ? Méningite, rattrapage hépatite B et vaccin papillomavirus contre le cancer du col de l'utérus.

25-45-65 ans ? Les âges à retenir pour les rappels diphtérie-tétanos-polio (DTP).

... et pour les plus de 65 ans ? La grippe tous les ans, les rappels DTP tous les 10 ans et le zona une seule fois !

Plus d'informations sur  **VACCINATION INFO SERVICE.FR**
Le site de référence qui répond à vos questions

Une question ?
Un conseil ?

Parlez-en à un professionnel de santé, il saura vous orienter, notamment en cas de situation particulière !

Suivez facilement vos vaccins avec le carnet de vaccination électronique

Le carnet de vaccination électronique (CVE) vous permet de savoir facilement où vous en êtes dans vos vaccins.

Créer son CVE est simple et gratuit. Il vous suffit de remplir une fiche de renseignements sur le site www.mesvaccins.net et de la faire valider par votre médecin traitant. Le CVE vous alerte par SMS ou mail, au moment de vos rappels.

